

Emission mariés au premier regard

Par **ValBocquet**, le 14/11/2016 à 22:29

Bonsoir,

Je viens de tomber sur l'émission de M6 : Mariés au premier regard. Je me demande si c'est très légal comme concept. Pour ceux qui ne savent pas, les époux se rencontrent en personne à la mairie, pour célébrer leur mariage.

Il est vrai qu'il faut publier les bans etc, mais ces actions précédentes le mariage peuvent-elles être réalisées par une tiers personne (l'émission) ?

Quels sont vos avis sur la question ?

Merci :).

Par **Wright**, le 16/11/2016 à 12:31

Bonjour,

Pour diffuser l'émission, je suppose qu'ils se sont penchés sur le sujet, c'est aussi simple que ça, je ne conçois pas qu'un truc aussi gros que TF1 puisse créer des émissions en marge du système juridique, ne serait-ce seulement pendant deux semaines ! :)
On aurait vite été au courant si ce n'était pas légal je pense !

Par **Visiteur**, le 16/11/2016 à 12:54

Bonjour,

je réponds quand même à ce sujet que je trouve assez cocasse et intéressant.
Je pense que le coeur du problème sur la validité du mariage repose surtout sur le fait de savoir si l'on a bien le consentement des deux époux, exempt de vices.

Par **ValBocquet**, le 16/11/2016 à 13:02

Bonjour,

Oui je suis d'accord ils sont consentants mais est-ce que la procédure est bien respectée ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/11/2016** à **15:36**

Bonjour

Tiens M6 fait dans le mariage maintenant ?! Parce qu'il y a quelques années c'était une toute autre politique <http://www.melty.fr/trompe-moi-si-tu-peux-les-regles-du-jeu-actu35977.html>
<http://www.melty.fr/trompe-moi-si-tu-peux-les-reactions-de-l-actu37490.html>

Par **Camille**, le **16/11/2016** à **15:42**

Bonjour,
Et bientôt, une émission "Divorcés en un clin d'oeil" ?
Et on reprendra ceux de l'émission précédente ?
[smile36]